

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3042 - Lundi 13 Novembre 2017 - Prix : 200 Fc

POLITIQUE

Ahmed El Barwane à la tête du Juwa



Barwane élu SG du Juwa à l'issue du 1er congrès

Ahmed Hassane El Barwane est élu secrétaire général du parti Juwa à l'issue d'un congrès tenu dans un hôtel de Mutsamudu, le week-end. Un congrès qui aurait réuni près de 500 personnes en provenance des quatre coins du pays à en croire le nouvel élu,

ceci malgré les restrictions du ministère de l'intérieur.

Ahmed El Barwane s'empare de la tête du parti Juwa au terme d'une élection qui aurait mobilisé 487 votants.

S'opposant à trois candidats,

l'ancien porte-parole du Juwa obtiendra 62,34% des suffrages, loin devant le député Ibrahim Mohamed Soulé 19,57%, Ibrahim Mhoumadi Sidi 12,95% et Jaffar El Macelie avec 2,71% des suffrages exprimés.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

ASSISES NATIONALES

Au moins quatre membres quittent le comité de pilotage

A une journée de l'investiture du Comité de pilotage des Assises nationales, le parti Juwa et l'alliance de l'opposition ont décidé de boycotter le dialogue national pour montrer leur désaccord sur le format des Assises qu'ils jugent « non inclusives ».

Le processus d'organisation des Assises est désormais mené par le pouvoir central en l'absence de l'opposition. Une partie de l'opposition, avec à sa tête le parti Juwa, refuse de se faire embarquer dans une « destination inconnue ».

Dans sa déclaration à l'issue de son 1er congrès national dans la

capitale anjouanaise du 10 au 12 de ce mois, Juwa a estimé que les Assises « ne seront pas inclusives car elles constituent par l'exposé, l'explication, les objectifs avoués et inavoués de ses promoteurs au niveau de l'Etat une remise en cause de nos institutions ».

La Gazette des Comores a contacté à cet effet le tout nouveau secrétaire général du parti, Ahmed El-Barwane, qui a été clair: « Nous n'y participerons pas ».

Mais le parti de l'ancien président Sambi n'est pas seul à réclamer la transparence et le caractère inclusif des Assises. La veille, soit samedi, l'alliance de l'opposition qui regroupe en son sein l'Updc, le

Rdc, le Rdc (courant Mouigni Baraka), Zam-zam, Pndc... a pondu une résolution allant dans ce sens. Elle décide de « retirer ses représentants du comité de pilotage des assises nationales ».

Un peu plus loin encore, l'alliance menace de « ne pas reconnaître les conclusions de ces assises si elles remettraient en cause l'unité nationale, le caractère démocratique des institutions, les acquis de l'Union des Comores ».

Signataire de la résolution, le porte-parole de l'alliance de l'opposition Youssouf Said Soilihi nous a indiqué à La Gazette des Comores que trois membres du Comité issus des partis et mouvements formant

l'alliance, vont quitter le navire. Il nous cite Youssouf Boina, Mohamed Abdoulwahabi et Moustoifa Said Cheikh. Juwa lui emboîte donc le pas en retirant du CPAN son représentant d'après Barwane. Ce qui fera au moins quatre membres de moins au sein du Comité dont les représentants des partis politiques sont au nombre de treize. D'autres membres issus de la société civile et du M11 pourraient aussi quitter le navire.

Les raisons évoquées par ceux qui claquent la porte sont nombreuses et convergentes. L'alliance de l'opposition cite entre autres « une mainmise croissante et hégémonique » de la part du pouvoir cen-

tral, les « déclarations offensives prononcées par des membres du gouvernement et du cabinet du Président de la République qui tranchent des questions relatives aux assises sans en avoir le droit ».

Pour Juwa, on constate que par « par leurs comportements (Ndlr, de membres du gouvernement), ils menacent la paix sociale et politique durement acquises ». Reste à savoir si malgré cette crise, le comité de pilotage, sera investi aujourd'hui comme prévu ou si l'événement sera reporté.

Toufè Maecha

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Comores Télécom signe un contrat avec Comores Câbles

Comores Télécom a procédé le week-end, à la signature d'un contrat de vente de capacité avec son fournisseur Comores Câbles.

C'est le grand amour entre Comores Télécom et Comores Câble. Samedi dernier, la société comorienne des télécommunications a formalisé ses relations avec Comores Câbles par la signature d'un contrat de vente de capacité internationale sur le câble EASSY.

Nouveau contrat qui devrait, à les en croire, permettre à Comores Télécom d'améliorer la qualité des services de l'internet, qui passera de STM4 à STM16.

« Comores Télécom a décidé de



Comores Câbles et Comores Telecom signe un premier accord

s'engager avec Comores Câbles dans les 10, voire les 15 prochaines

années. Ce choix va lui permettre d'assurer de manière pérenne l'in-

ternet à haut débit dans le pays, conformément à la vision du chef de l'Etat », a dit Ali Karani Ahamada, le directeur général de Comores Câbles.

Selon un technicien de la société, Comores Télécom aurait déjà lancé la commande de deux STM16. Oumara Mgomri, directeur général de Comores Télécom, a dit s'engager à apporter son soutien à Comores Câbles dans ses missions de gestion et d'exploitations du câble EASSY.

« Aujourd'hui, nous avons formalisé nos relations avec Comores Câbles et signé un contrat de vente. J'espère que d'autres opérateurs suivront notre démarche », a dit le patron de l'opérateur historique. Un

contrat qui permettrait à la société de multiplier par 4, sa capacité. « Si télécharger un film prenait des heures, dans peu de temps, on pourra le faire en 30 secondes », s'est réjoui Oumara Mgomri.

Un contrat qui permettra à Comores Télécom de mettre en place le FTTX (internet, phone, un signal vidéo et le fixe). « Avec ce nouvel outil, peu importe la météo, l'internet fonctionnera toujours », a dit le Oumara Mgomri.

Ces derniers jours, la société Comores Télécom a entrepris des travaux pour améliorer l'internet. Des travaux estimés à hauteur de 2 milliards selon le patron de cette société.

Mohamed Youssouf

AFFAIRE DU WAQF D'ALHARAMAIN

Dr Abdouhakime rejette le témoignage d'Abdou Raouf

Cité parmi les témoins de la restitution des fonds du Waqf de l'Ong Alharamain destinés à la faculté Imam Chafiou et les écoles Imane en 2002, Dr Abdouhakim Mohamed Chakir nie tout en bloc. Ce chef du département Sciences islamiques (Faculté Imam Chafiou) reste catégorique, en estimant que retourner l'argent au donateur est contraire à la jurisprudence conformément aux textes reconnus par les grands savants de l'islam.

Le 28 octobre dernier, Dr Abdou Raouf Abdou Omar, le doyen de la faculté Imam Chafiou qui apporte son soutien au président de l'Université des Comores, avait cité, lors d'une conférence de presse, deux personnes comme témoins. « Dr Abdouhakim Mohamed Chakir et Yahaya Mohamed Iliyassa étaient bel et bien là, lorsque Said Bourhane Abdallah a décidé la restitution des

fonds à l'Ong Alharamain », avait soutenu devant la presse, Dr Abdou Raouf Abdou.

Deux semaines après ces révélations jugées « fausses » par Dr Abdouhakim Mohamed Chakir, ce dernier a riposté devant la presse. « Je n'étais pas là, il ne faut pas mentir sur moi », rejette-t-il, en insistant qu'il ne sait rien officiellement sur cette affaire. Un jour, « Dr Bourhane en personne m'avait dit de m'écarter de cette affaire puisqu'elle ne me concerne pas et je ne serai pas auditionné. Pourquoi maintenant mon nom est cité ? », se demande-t-il.

En affirmant que l'islam ne tolère pas le faux témoignage, Dr Abdouhakim défie quiconque apporterait un procès verbal de réunion de la faculté avec un ordre du jour relatif à ce sujet. « Seuls Dr Bourhane et Dr Abdou Raouf connaissent cette affaire », se défend le conférencier.

Faut-il rappeler qu'en 2002, l'Ong saoudienne avait offert à la

faculté Imam Chafiou et aux écoles coraniques Imane une somme d'argent à titre de don connu en islam par l'appellation « Waqf ». Après la fin des travaux des deux établissements, l'Ong en question a voulu la construction d'un centre commercial à l'endroit où se trouve actuellement le 2ème bâtiment de la faculté Imam Chafiou. Mais le reliquat ne suffisait pas pour financer les travaux », selon Dr Abdou Raouf qui était aussitôt consulté pour donner son avis. « Je lui ai recommandé de remettre le reste au bénéfice des Comoriens puisqu'il s'agit d'un don. Il m'a fait convaincre qu'il ne s'agit pas d'un don mais plutôt d'un Waqf » avait-il dit.

Dr Abdouhakim se demande pourquoi Dr Bourhane (en tant que Doyen de la faculté imam Chafiou à l'époque), a pris seul une telle décision. À cette époque, « nous étions avec le Mufti de la république puisqu'il fait partie des initiateurs de cette faculté. Et pourquoi s'est-il



Abdoulhakim Mohamed Chakir devant la presse sur affaire du waqf

permis de donner une Fatwa alors que le mufti est vivant », s'interroge-t-il.

À la question de savoir quel conseil aurait-il donné s'il était consulté, il répond : « je lui aurais recommandé de commencer les travaux jusqu'à épuisement des fonds, et de demander une aide supplémen-

taire auprès du gouvernement ou d'autres bailleurs comoriens ou étrangers parce que la restitution du Waqf est contraire à la loi islamique », notamment le livre connu par les Comoriens sous le titre de « Minhadjji ».

Ibnou M. Abdou

POLITIQUE

Ahmed El Barwane à la tête du Juwa

Pour le nouveau secrétaire général du Juwa, s'il est élu à la tête de ce parti créé depuis octobre 2013, ce n'est pas le fruit du hasard. « Alors que certains assuraient que le congrès ne serait pas maintenu, nous avons prouvé le contraire. En plus d'avoir été tenu, les gens se sont mobilisés de 11h00 jusqu'à tard le soir pour élire démocratiquement un nouveau bureau », a déclaré ce membre fondateur du parti de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi.

L'ancien ministre dénonce un climat « de terreur » entretenu par la pouvoir en place et appelle les autorités à la raison car « émergence et climat de peur ne vont pas ensemble, surtout quand on appelle à tenir des assises censées faire le bilan du passé ».

Le congrès a été l'occasion également d'élire le secrétaire général adjoint du parti. Abdou Madi a été élu avec 46% au détriment de l'ancien ministre des affaires étrangères

et député de Mutsamudu, Mohamed Dossar.

L'ancien directeur de l'Onicor, Aladine Daroumi, devient l'argentier du parti. Il sera secondé par l'ancien directeur de la Ma-Mwe, Henri Mlanao.

Aussitôt le nouveau bureau mis en place, ses membres n'ont pas tardé à rendre publique leur toute première déclaration. La direction politique du parti s'est félicitée du « climat qui a prévalu et qui a permis le renouvelle-

ment de la direction du parti à travers un scrutin démocratique et transparent ».

Le parti a dit approuver le divorce d'avec le régime en place. Pour rappel, Juwa avait largement contribué à la reconquête de Beït Salam par Azali Assoumani lors des élections de 2016. La rupture semble cette fois bien effective. Dans sa déclaration, Juwa accuse le pouvoir de restreindre les « libertés démocratiques » et entretenir un climat « d'intimidation

et de provocation ».

« Devant cette volonté affichée du pouvoir Azali de confisquer tous les espaces d'expression et de liberté démocratiques dans notre pays, le parti Juwa y fera face ». Malgré les mesures de sécurité draconiennes prises par, semble-t-il les autorités, la clôture des travaux du congrès s'est déroulée dans les jardins du même hôtel qui a abrité l'élection du nouveau bureau.

Maoulida Mbaé

JOURNÉE NATIONALE MAORE

Le Comité Maore appelle à un sursaut national

La journée Maore a été célébrée hier dimanche, sans grand enthousiasme, contrairement aux précédentes éditions. Si dans la forme, on affiche peu d'engouement, le fond reste sensiblement le même à savoir la réclamation de l'île de Mayotte, sous occupation française.

C'est dans un amphithéâtre clairsemé du Palais du peuple que s'est déroulée la journée Maore. Déclarée chômée et payée par le gouvernement comorien, elle est instituée par l'État en mémoire du 12 novembre, date marquant l'admission des Comores au sein du concert des Nations Unies.

Dans son allocution, le vice-président de l'Assemblée nationale, Maoulana Charif a rendu hommage au Comité Maore, « maître d'œuvre » de l'événement ainsi qu'à la délégation de « nos compatriotes mahorais ici présents qui ont fait de ce combat de libération nationale, une priorité, presque une passion en prenant souvent des risques considérables parfois même au péril de leur vie », a-t-il déclaré.

« Cette journée, au delà de sa dimension commémorative, incarne la détermination de la volonté de tout



Célébration de la 12e journée nationale Maore

un peuple et de ses dirigeants. La volonté de parachever notre indépendance par la reconquête de notre souveraineté sur l'île comorienne occupée par l'ancienne puissance colonisatrice », a-t-il poursuivi.

Pour le vice-président de l'Assemblée, les Comores ne pouvaient pas continuer de traiter, dit-il, la question mahoraise sous le manteau et continuer de compter aux yeux du monde, le nombre de ses morts et disparus dans le bras de mer séparant Anjouan de Mayotte. « Il

faut mettre un terme à cette comptabilité macabre qui heurte la conscience, le droit et les libertés humaines les plus fondamentales », a-t-il indiqué.

Même réaction pour Hamidou Karihila, secrétaire d'État en charge du monde Arabe pour qui l'unité des partis, de la société civile et tout un peuple est importante dans la lutte du retour de Mayotte dans son giron naturel. Le représentant du gouvernement à cette cérémonie évoque les initiatives présentées récemment par

le président de la République à la tribune des Nations Unies.

Mme Faouzia, issue de la délégation de Mayotte au sein du Comité Maore, appelle à la mobilisation de la femme pour la libération de l'île; elle déplore au passage les morts, dans le bras de mer entre Anjouan et Mayotte.

Un drame que déplore Abdoukarim Youssouf, secrétaire général de l'association Ngo'shawa, qui dénonce l'immobilisme: « Nous le savons tous, la France piétine le

droit international et son droit de veto au conseil de sécurité de l'Onu réduit la marge de manœuvre. Mais cette réalité ne doit pas déresponsabiliser la partie comorienne (...) nos autorités et notre peuple n'ont que trop peu agi », a déclaré M. Youssouf pour qui il faut briser le cercle de la haine et de la violence verbale.

Faouzi Ahmada, président du Comité Maore, appelle à un sursaut national: « Poursuivre la lutte pour l'émancipation totale de notre pays et de notre peuple est un devoir noble pour chacun d'entre nous et pour nous tous ! Le pays dans son ensemble doit s'unir pour la cause de l'intégrité territoriale en dehors de toute considération, pour la restitution de notre territoire de Mayotte », fait-il observer.

La cérémonie a été l'occasion de rencontrer les nouveaux visages du Comité Maore, qui compte un jeune à sa présidence. Malgré une faible mobilisation de la population pour cette 12ème édition, la cérémonie a été riche de par les diverses interventions, et surtout la présentation d'un extrait d'une pièce de théâtre qui a été présentée le soir au Centre culturel Mavuna.

Maoulida Mbaé

COOPÉRATION

Le chef de la diplomatie comorienne en visite à la commission de l'UA

Le ministre des affaires étrangères a rencontré le 8 novembre, le président de la commission de l'Union Africaine. Soeuf Mohamed El-Amine et Moussa Faki Mahamat se sont entretenus notamment sur la situation politique du pays et la tenue des assises nationales.

Le chef de la diplomatie comorienne, Soeuf Mohamed El-Amine a rencontré le 8 novembre dernier à Addis-Abeba, le président de la

commission de l'Union Africaine, Moussa Faki Mahamat. Le ministre a porté à la connaissance de son interlocuteur l'évolution du processus autour de la tenue d'un dialogue national inclusif, informant ce dernier au passage de la cérémonie officielle du Comité de Pilotage, censé se dérouler aujourd'hui lundi 13 novembre.

Dernièrement, c'est M. Haile Menkerios, envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, qui avait effectué une visite au pays. Sur place, il s'était entretenu avec l'en-

semble des parties prenantes au dialogue national.

Le président Faki a pour sa part confirmé l'appui de l'Union Africaine à l'initiative et la présence de l'UA au processus.

Soeuf Mohamed Elamine a porté à la connaissance de l'émissaire de l'UA, la signature le 12 septembre dernier, d'une feuille de route entre la France et les Comores, et qui définit une nouvelle approche dans la gestion de la question de l'île de Maore.

Dans sa tournée, le Ministre a

également rencontré, à Addis-Abeba, le commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union Africaine, Ismael Chergui et lui a fait part de l'état d'avancement des travaux des Assises Nationales.

M. Chergui, tout en précisant que l'Union Africaine accompagnera le processus, s'est réjoui de voir que "la paix et la stabilité" sont de retour dans le pays.

Il souhaite que ce dialogue soit inclusif, transparent et qu'il contribue au développement socioéconomique du pays. Toujours sur ce

même sujet, le ministre s'est entretenu avec le représentant du secrétaire général des Nations Unies, Haile Menkerios qui suit de près l'évolution du dossier.

Enfin, sur le plan bilatéral, le Ministre a rencontré successivement les ambassadeurs du Maroc, des Emirats Arabes Unis et du Soudan. Les discussions ont porté sur la coopération bilatérale et l'évolution de la situation politique dans la région.

Mohamed Youssouf

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES (FFC)

Suspendue par le Ministre des Sports, la Ffc est ressuscitée par le Ministre de l'Intérieur

Le pays est peut-être petit, mais les événements, eux, sont nombreux et s'y précipitent. En moins d'un mois, les assemblées générales extraordinaires des associations sportives sont interdites par le ministre des sports. Un déluge de buts (41 en 2 matches) incite le même ministre à suspendre la Ffc, qui se voit réhabilitée par le ministre de l'intérieur. Deux des vice-présidents de la haute instance de la discipline, Omar et Toienlidine, clarifient les choses.

Bien que de dimension moindre, les Comores ne sont pas en reste en matière d'événements et de rebondissements. Depuis octobre, les assemblées générales extraordinaires des fédérations sportives sont mises en quarantaine par Mahamoud Salim Hafi, ministre de la Jeunesse et des Sports.

Mais c'est la journée de clôture du championnat de D1 de football de Ngazidja qui fera déborder le vase. Le 1er novembre 2017, une

pluie de buts (Jacm # Bonbon Djema : 19-1 à Mitsoudje) et (Volcan # Elan : 21-0 à Moroni) a incité le même ministre à suspendre les activités, jusqu'à nouvel ordre, du comité directeur de la Ffc.

« Ce n'est pas du tout surprenant. Il y a des situations qui peuvent créer de belles opportunités pour concrétiser de grands scores. Aux Comores, les compétitions sont administrées par les Ligues. Quelle est la responsabilité de la fédération dans un match insulaire ? », a réagi le vice-président de Moili, Omar Hassanaly. Pour rappel, à Moili, la lanterne rouge Befaa club de Noumachoua, avait été humiliée (18-0) par Fomboni club, à l'époque 1er au classement.

En mission à l'étranger, le ministre des sports a confié l'intérêt à son

collègue de l'intérieur, Mohamed Daoudou. Par un arrêté (N°17-014/Mjeipcs/Ca, ce dernier réhabilite les compétences de Tourqui Salim et de son état major.

« Nous sommes élus pour diriger une instance sportive. Lorsque la hiérarchie nous suspend, on s'y soumet. Et si un autre lève la suspension, on en fait autant. Maintenant, nous allons voir ce qu'il faut faire pour sauver cette saison », précise Toienlidine Abdou, vice-président de Ndzouani.

Observation. Au moment où nous mettons sous presse, nous avons appris que les membres du comité exécutif de la Ffc n'ont pas rejeté la démission de leur président, Tourqui Salim.

Bm Gondet

La gazette des Comores,
Savoir et comprendre

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

unicef  for every child

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E) POUR APPUYER L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET GPE AUX COMORES 2013-2018

N.B. : CET AVIS DE RECRUTEMENT EST DISPONIBLE SUR LA PLATEFORME DE RECRUTEMENT DE L'UNICEF, ACCESSIBLE VIA LE LIEN SUIVANT : <http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/508618?ApplicationSubSourceID=>

Statut du poste : Un consultant (femme/homme)

Niveau : National

Programme : Education-

Lieu : Moroni, Comores - **Durée :** 45 jours

Début de la consultation : 27 novembre 2017

Superviseur : Spécialiste de l'Education

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : jeudi, 16 novembre 2017 à 23h55, heure des Comores

Suite à une étude de performance du secteur éducatif (RESEN-2012), les autorités de l'Union des Comores ont décidé d'élaborer un Plan intérimaire de l'éducation (PIE) 2013-2015 pour converger les efforts et assurer la complémentarité des interventions des principaux bailleurs de fonds de l'éducation en vue d'accroître l'efficacité et remettre le système éducatif sur les rails du développement.

Dans le cadre de son mandat d'agent partenaire, l'UNICEF est responsable avec le gouvernement de la planification (élaboration de la requête de fonds au GPE) et de la gestion du prochain programme du GPE en appui à la mise en œuvre du PTSE.

Le GLPE s'est convenu de faire appel à un(e) consultant(e) avec expertise nationale pour appuyer l'évaluation de la mise en œuvre du Projet GPE courant aux

Comorescommence en 2014.

Justification :

I. Objet et description de la mission

L'expert(e) national(e) effectuera les tâches suivantes en collaboration avec tous les acteurs :

1. Appuyer l'UNICEF, Agent Partenaire, à conduire l'évaluation du projet GPE courant aux Comores en vue de dégager les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs ainsi que les effets produits par le projet GPE courant afin de permettre l'amélioration de la préparation du prochain programme GPE aux Comores.

2. Elaborer les procédures d'évaluation du projet GPE courant aux Comores.

3. Conduire l'évaluation complète du projet GPE et pour ce faire, consulter toutes les personnes, documents et sources de données nécessaires.

4. Relever des problèmes et/ou questions qui seront posées pendant le processus d'évaluation.

5. Proposer des solutions innovantes pour résoudre les problèmes et questions soulevées lors de l'évaluation.

II. Méthodologie

Les tâches ci-dessus mentionnées seront réalisées par les moyens suivants :

1. Etudes documentaires
2. Entretiens avec le GLPE et les différents intervenants du système

3. Collecte des données et informations supplémentaires comme nécessaire

4. Elaboration du plan du document d'évaluation du projet GPE aux Comores

5. Rédaction de la première version du

document d'évaluation du projet GPE aux Comores

6. Présentation des résultats de l'évaluation au GLPE

7. Finalisation du document d'évaluation du projet GPE aux Comores

III. Produits et modalités de paiement

Le/la consultant(e) produira et soumettra à l'Agent partenaire les produits présentés dans le tableau qui représentent la version finale de documents requis, ayant intégré les commentaires formulés sur les versions provisoires préalables. Tous les documents seront rédigés en français.

IV. Qualifications, expérience et compétences requises

Les qualifications, expérience et compétences requises pour chaque rôle sont les suivantes :

1. Titulaire d'un diplôme postuniversitaire (MASTER II, DEA ou DESS) dans un des domaines suivants : sciences sociales, économie, développement international, ou autre domaine similaire;

2. Expérience avérée en matière de suivi et évaluation des programmes de coopération notamment dans le domaine de l'éducation ;
3. Expérience en matière de suivi du cadre stratégique national de développement dans le secteur de l'éducation ;

4. Une connaissance du Plan Intérimaire de l'Education 2013-2015 ainsi que du Plan de Transition du Secteur de l'Education (PTSE) 2017-2020 constitue un atout ;

5. Bonnes capacités de rédaction, d'écoute, de communication et de travail en équipe ;

6. Maîtrise parfaite du français oral et écrit ;

7. Une expérience de travail avec le Système des Nations Unies et/ou connaissance du

programme GPE constitue un atout.

V. Conditions de travail

Le travail se déroulera sur une durée de 45 jours entre novembre 27 novembre 2017 et 22 janvier 2018. Le/la consultant(e) sélectionné(e) travaillera en collaboration avec le Ministère de l'éducation et le groupe local des partenaires.

VI. Modalités de Soumission

Les consultants (es) intéressés sont priés(es) de postuler en déposant leurs candidatures en ligne, sur la plateforme de recrutement de l'UNICEF où le présent avis, est publié : <http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/508618?ApplicationSubSourceID=>

Le délai de clôture du dépôt des offres est fixé au Jeudi, 16 novembre 2017 à 23h55, heure des Comores.

Par ailleurs, les candidats peuvent accéder aux Termes de Référence (TDRs) complets de la consultation en cliquant sur le lien suivant.

https://unicef-my.sharepoint.com/personal/mntabana_unicef_org/_layouts/15/guestaccess.aspx?docid=13758234242924d8d84dd5e75f2c172b5&authkey=AfHJuGmcW1UaCXzhxmdTwyA&e=30aacd81638349a1ab6fbbf3764648cb

Les soumissions se feront uniquement en ligne, sur la plateforme de recrutement de l'UNICEF dont le lien est indiqué ci-dessous :

<http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/508618?ApplicationSubSourceID=>

FOOTBALL : MATCH AMICAL INTERNATIONAL À PARIS

Les Cœlacanthes tiennent tête aux Barea (1-1)

Le derby amical indianocéanique du week-end, tenu à Paris, restera historique. Mettre fin à un joug technico-tactique, imposé de longue date par les Malgaches, constitue une performance à ovationner. Les Barea de Madagascar ont ouvert le score (5e, 1-0) par un puissant coup de tête piqué de Babasy. Les Cœlacanthes des Comores ont remis les pendules à l'heure en 2e période, suite à une reprise à raz du sol et orientée de Mohamed (1-1). Le défi est relevé.

Les Cœlacanthes sont des poissons inoffensifs, vivant au large des Comores. Les Barea sont des zébus malgaches très agressifs. Le week-end dernier à Paris, les Cœlacanthes des Comores ont réussi à relever le défi face aux Barea de Madagascar, à l'occasion d'un match de préparation, tenu dans la région parisienne le samedi 11 novembre 2017. Considérant la lourde pression qui pesait sur les épaules des deux protagonistes, le duel s'était caractérisé par de gros

chocs, et par une pluie de cartons jaunes. Le match n'avait d'amical que sur le papier.

Au départ, les Comores paraissent observer les adversaires. Les Malgaches sont entrés directement dans le jeu. A la 5e minute, un corner bien ajusté a surpris, et l'axe central, et le colossal Ali Ahamada. Babasy profite de ce manque de concentration pour marquer le but malgache (1-0). Les protégés du coach Amir Abdou se réveillent et poussent le jeu. L'égalisation apparaît au retour des vestiaires, par Mohamed Youssouf (1-1).

Madagascar, bête féroce des Comoriens

Le « tinanla », système de jeu qui fait la force des footballeurs malgaches, a connu ses limites, face à un football endurant, engagé et relativement aéré des Comoriens. Pour la Grande île, il s'agit des déviations et des combinaisons courtes, basées sur des touches de balle limitées.

« Le gardien de but comorien,



Match amical Barea Cœlacanthes en France

Ali Ahamada, s'est racheté après le but aérien marqué dans sa petite surface de but », observe l'entraîneur Halifa Mlamali. Ses sorties acrobatiques audacieuses ont contribué largement à empêcher les

Malgaches d'humilier une 7e fois les Comoriens. C'était chaud et formidable. Les nouveaux joueurs n'ont pas déçu. Ils ont su s'adapter à la cadence malgré le manque d'entraînement collectif. Soyons

optimistes pour l'avenir. Mais, malgré le score nul (1-1), la Grande île reste toujours un adversaire redoutable dans l'Océan indien.

Bm Gondet

UNION DES COMORES

VICE PRESIDENCE EN CHARGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ET DE L'URBANISME
DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS



TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DE MOHELI

Description du poste :

Placé sous l'autorité du ministère en charge de l'environnement, à qui il rend compte, Le directeur du Parc National de Mohéli (PNM) est chargé de la coordination et de l'exécution de toutes les missions confiées au Parc. En cela, il a la responsabilité de soutenir et d'appuyer la mission du Parc dans la préservation de son capital naturel exceptionnel tout en assurant des retombées économiques et sociales pour les populations concernées.

Missions administratives et financières :

Le Directeur assure toutes les missions de représentation du Parc au niveau local et national. Il peut aussi le représenter au niveau international en notifiant la VP au préalable. Il peut dans ce cadre, se faire représenter par des membres du comité de gestion ou du conseil scientifique. Il aura ainsi la responsabilité d'assurer le lien avec la future Agence Nationale responsable du réseau des Aires protégées aux Comores une fois mise en place.

Il travaille en étroite collaboration avec le président du comité de gestion, notamment pour la préparation et l'animation des réunions du dit comité et de son bureau dont il assure le secrétariat,

Avec l'appui du chargé de communication, le Directeur du Parc est en charge de la communication avec toutes les parties prenantes pour tous

ce qui a attiré au fonctionnement du Parc et plus généralement pour tout événement de la vie du Parc. A cet effet, Il signe tous les courriers sortants et est destinataire des courriers entrants;

Il est Ordonnateur de toutes les dépenses et est aussi cosignataire avec le Président et le Vice-président du Comité de Gestion, des comptes bancaires du PNM ; c'est également à lui de diligenter les audits annuels externes.

Il prépare les termes de références de tout appel d'offres nécessaire au recrutement de l'équipe du parc (chargés de mission, et agents de terrain) ainsi que pour le recrutement des opérateurs techniques qui seraient identifiés comme nécessaires au parc. Il assure le suivi de la procédure de recrutement, après avis du comité de gestion et ceci conformément aux normes nationales et internationales en la matière et en suivant des règles d'évaluation transparente.

Missions techniques :

Le Directeur du Parc est responsable de l'élaboration et de la bonne mise en œuvre du plan de gestion et du plan d'affaire du Parc avec l'appui de l'équipe et de l'assistance techniques,

Annuellement, il prépare le programme d'activités du Parc avec l'appui de l'équipe et de l'assistance techniques. Avec le Responsable Administratif et Financier (ou son équivalent), il établit le budget y

afférent ;

Il assure l'exécution du programme d'activités en adéquation avec le budget correspondant, et établit les rapports d'activités (trimestriels et annuels) avec le concours de son équipe ;

Il développe et met en œuvre l'évaluation périodique de l'efficacité de la gestion et rend compte au comité de gestion et à son autorité de tutelle ;

Il est en charge d'organiser le travail des équipes du Parc y compris les missions de suivi écologique et de surveillance du Parc, en relation avec les autres administrations concernées.

Avec l'appui du conseil scientifique, Il propose au comité de gestion et aux partenaires financiers les projets de recherche et de gestion, et s'assure de leur mise en œuvre..

Missions d'animation et de développement communautaire :

Avec ses équipes, il établit des liens réguliers avec les communautés villageoises.

Il s'assure de l'application stricte des accords de cogestion négociés ou qu'il négociera avec les villages du Parc.

Il veille à la cohérence des divers projets à mettre en place au sein du parc,

Il appuie les communautés villageoises dans leurs activités de recherche de financements, et de mise en œuvre de projets de développement au bénéfice de leurs localités

respectives.

Aussi il réalise toute autre tâche qui lui sera demandée par ses supérieurs hiérarchiques, qui soit en lien avec ses missions de Directeur Exécutif du PNM.

Profil demandé :

- Formation académique BAC + 5 minimum, en environnement, gestion des ressources naturelles, ou dans tout autre domaine connexe,
- Connaissance approfondie et expérience d'au moins 7 ans dans le domaine de l'environnement en général
- Expérience managériale confirmée d'au moins 10 ans, grandes compétences pour diriger une équipe;
- Capacités analytiques et connaissances pratique du développement des politiques et de la gestion des programmes et projets,
- Haut niveau d'intégrité et de responsabilisation, des approches flexibles de travail couplé à une Capacité de travail et de dialogue dans un cadre de partenariat élargi, avec les élus, les services de l'Union et de l'île de Mohéli, les communautés locales, les scientifiques et les représentants des usagers professionnels et de loisir du milieu marin et terrestre. Familier du milieu scientifique et de la recherche serait un plus.
- Capacité de négociation avec des partenaires techniques et financiers, et de mobilisation des financements ;
- Solides capacités de communication, d'écoute et de négociation,

aisance relationnelle, aptitude à écouter et à mobiliser,

- Facilités rédactionnelles en français, et à la présentation orale ;
- Bien organisé, rigoureux et méthodique dans le travail ;
- La pratique de l'anglais est un atout
- Connaissance et maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, navigation Internet...)

Conditions du poste

Poste basé à Nioumachoi (île de Mohéli) avec des déplacements fréquents sur Moroni, les autres îles et à l'étranger en cas de besoin
Être de nationalité comorienne.

Dossier de candidature:

Pour postuler, les candidats doivent soumettre un dossier de candidature comprenant les éléments suivants:

- Une lettre de motivation indiquant les raisons de la candidature
- Un curriculum vitae (CV) détaillé et à jour, ne dépassant pas cinq (5) pages et indiquant la nationalité, l'âge et le genre.
- Les copies certifiées des diplômes et attestations.

Le dossier de candidature doit être déposé, dans une enveloppe A4 fermée, au plus tard le **23 Novembre 2017 à 12h30** avec la mention « **recrutement du Directeur du Parc National de Mohéli** », à l'adresse suivante : Direction Générale de l'environnement et des forêts Mdé ex cefader

La décolonisation des Comores : phases et événements

L'Histoire remonte de la fin de la seconde Guerre mondiale, lorsque les forces de libération et les démocraties triomphent du nazisme et du fascisme et les peuples coloniaux remettent en cause l'ordre international ancien. Dans les TOM, la destruction de l'empire colonial rentre dans un processus historique irréversible, source d'importantes et profondes modifications dans les relations entre continents, et entre pays et pays. Avec la naissance et le développement de la conscience des populations, la mondialisation de la question coloniale, l'affaiblissement de l'Europe et l'engagement des deux superpuissances du côté des colonies, rien ne semble s'opposer à l'extension de la décolonisation.

Dans les années 1946-47, l'Inde, la Birmanie, l'Indonésie, le Ceylan, accèdent à leur indépendance. En Afrique du nord, l'Égypte recouvre ses droits dans le canal de Suez, et l'Algérie française se libère de la domination de la France en 1962. Dans l'empire colonial français d'Afrique sub-saharienne, la même volonté d'indépendance s'exprime. Les luttes de libération nationale s'intensifient et parviennent à la destruction des grands foyers coloniaux d'Afrique. Ce sont précisé-

ment l'Afrique équatoriale, l'Afrique occidentale française et la zone de Madagascar et dépendances.

Dans ce contexte de mouvance politique, les Comores deviennent territoire d'outre-mer. Au début des années 1950, l'Archipel bénéficie d'une large autonomie, doté d'un conseil général et en 1957, la mise en place du 1er gouvernement composé de 6 à 8 ministres. Entre 1957 et 1961, deux lois d'autonomie interne élargissent les pouvoirs de la chambre des députés et du conseil de gouvernement. Vers la fin des années 1960 et début de la décennie suivante, la question de l'Indépendance devient une revendication populaire et trouve l'adhésion de la jeunesse et des comoriens résidant à l'étranger, à Madagascar, Kenya, Zanzibar, et autres.

En même temps, apparaît l'affirmation politique et révolutionnaire des formations politiques exerçant exceptionnellement dans la sous-période, un rôle déterminant sur le cours des événements. A l'intérieur du pays, le parti socialiste des Comores, présent dans les brousses poursuit son marathon politique de sensibilisation pour rendre populaire le mot d'ordre d'indépendance et possible l'émergence du front anti-colonialiste et anti-impérialiste

et la jeunesse scolaire, universitaire et paysanne y participeront. Presque rien ne pourra empêcher ce vaste rassemblement démocratique et populaire de progresser.

Les années 70 sont décisives pour la suite du processus, sous la pression populaire d'une part et celle de la communauté comorienne de l'autre. Les deux grands partis traditionnels UDC et RDPC décident de fusionner. Le 10 Décembre, ils tiennent à Moroni un congrès réunissant le peuple de toutes les îles, autour de deux grands objectifs : La régionalisation et l'indépendance dans l'amitié et la collaboration avec la France, la France prend acte.

Ahmed Abdallah, alors Président du conseil de gouvernement, et chef de la coalition de deux partis est mandaté par la chambre des députés des Comores pour rencontrer les autorités françaises. Ahmed Abdallah se rend à Paris et propose au président français l'ouverture de négociations pour parler de l'indépendance du pays. Elles débutent le 18 mai 1973 pour une période d'un mois et aboutissent aux accords de juin 1973 et à la déclaration commune sur le processus conduisant l'archipel des Comores à l'indépendance. La consultation de la population pré-

vue par la loi du 22 novembre 1974 a lieu et globalement les comoriens s'expriment à 95% pour l'indépendance.

En Mars 1975, une mission parlementaire s'est rendue aux Comores, la première du genre depuis la constitution de la cinquième république pour rendre compte au parlement français de la réalité politique de l'Archipel. Cette délégation rapporte de ce voyage, l'impression que les habitants de Mayotte ne peuvent être abandonnés et des trois voies qui s'ouvraient pour tirer une conclusion sur le référendum du 22 décembre 1974. La France propose la tenue d'une conférence constitutionnelle des partis politiques comoriens :

Devant la complexité de la situation, la chambre des députés des Comores proclame unilatéralement l'indépendance. Le 7 juillet, Ahmed Abdallah devient chef de l'Etat, choisi par 32 députés. La chambre des députés s'érige en Assemblée nationale et décide de la création d'un comité constitutionnel chargée de rédiger la constitution des Comores. Le président Ahmed Abdallah déclenche la guerre de salive et attribue à la France la responsabilité des événements futurs.

Réuni le 7 juillet, le conseil des

Ministre français se déclare disposé à entamer avec le gouvernement comorien les transferts des responsabilités et propose une commission mixte franco-comorien. Néanmoins le jeune Etat des Comores refuse la proposition et considère la réaction française comme une provocation :

Malgré les nouvelles autorités de Moroni issues du coup d'Etat du 3 août 1975, l'incompréhension entre les deux pays persiste et s'aggrave. Le parlement français vote le projet de loi du 31 décembre 1975 qui consacre en quelque sorte la sécession de Mayotte et la rupture est presque consommée entre la France et les Comores. L'affaire de Mayotte revient au premier plan de l'actualité. Les représentants du mouvement mahorais repoussent les avances faites par le nouveau pouvoir de Moroni.

Les négociations ouvertes début Octobre 1975 entre les Comores et la France sur les transferts des pouvoirs et la signature d'accord de coopération sont interrompues. Le gouvernement français annonce le prochain dépôt de loi reconnaissant le nouvel état. Il reste à savoir, quelle sera la réaction de la communauté internationale.

Soilihi Djibaba, enseignant

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances et du Budget

Projet de l'Infrastructure Régionale des Communications en Afrique (RCIP-4) aux Comores

Réf. n°2017 / 07/AMI/RCIP4, Don n° H 878 KM

SELECTION DE CONSULTANT PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour « le Recrutement d'un Consultant Individuel COORDONNATEUR DU PROJET RCIP-4 AUX COMORES

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un Don H 878 KM, de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le projet de la Quatrième Phase du Projet de l'Infrastructure Régionale des Communications en Afrique (RCIP-4) aux Comores et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Recrutement d'un Consultant Coordonnateur du Projet RCIP-4 aux Comores** »

1. Le Coordonnateur du projet RCIP-4 aux Comores intervient sous la supervision du Secrétaire Général du Ministère des Finances et du comité de pilotage du projet RCIP-4. Il est responsable de l'exécution des activités techniques et opérationnelles du projet, de la production des résultats et de l'atteinte des objectifs.

2. Profil :

Le Coordonnateur du projet devra disposer des qualifications suivantes:

- Doit démontrer d'une expérience reconnue d'au moins 10 ans de pratiques dans le domaine de TICs, si possible aux Comores.
- être titulaire d'un diplôme universitaire de bon niveau, en économie, gestion des affaires, et/ou télécommunications ou TIC;
- avoir déjà assumé des responsabilités de gestion de projets ou programmes conséquents dans une structure de TIC;
- avoir une bonne connaissance du secteur des TICs aux Comores ;
- être capable d'utiliser les logiciels courants d'informatique (traitement de texte, tableur, base de données, etc.) ;
- être capable de lire et de communiquer en Français ; l'Anglais sera un avantage ;
- avoir une bonne connaissance des politiques et stratégies des télécommunications et TICs;
- avoir travaillé avec un organisme de gestion d'infrastructure de télécommunication sera un avantage ;
- Démontrer des qualités de leader et de coaching d'équipe assorties d'une expérience avérée dans la création d'un environnement de travail propice de la TIC ;

- avoir une capacité d'animation d'une équipe pluridisciplinaire ;
- justifier de capacités de communication, d'organisation et d'animation;
- faire preuve d'aptitude à résoudre les divers problèmes rencontrés;
- faire preuve de réputation d'intégrité dans toutes ses actions;
- avoir le sens de la rigueur et de bonnes capacités relationnelles.

3. Les candidats admissibles à manifester leur intérêt suivant les principales activités décrites ci-dessus. Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature dans une enveloppe fermée portant la mention « candidature au poste de **Coordonnateur du Projet RCIP4-aux Comores** » et comprenant :

(i) Une lettre de motivation (ii) Un Curriculum Vitae à jour et fournissant le nom, le titre et les coordonnées Email et téléphoniques d'au moins 3 références professionnelles et (iii) Une photocopie des diplômes, certificats et attestations de formation.

4. Les consultants intéressés peuvent demander les TDRs par email à l'adresse rcip.procure@gmail.com

5. Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les **Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, version janvier 2011**. La méthode de sélection est la « Sélection de Consultants Individuels (SCI) ».

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessus au plus tard le **jeudi 22 Novembre 2017 à 15 h 00 (heure locale)**. Adressées à : **Monsieur** le Secrétaire Général du Ministère des Finances, « **Manifestation d'intérêt N°2017 /07/RCIP4/AMI** » Projet de l'Infrastructure Régionale des Communications en Afrique (RCIP-4) aux Comores (RCIP 4), Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 08 Novembre 2017